

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 janvier 2018 portant ouverture en 2018 d'un concours externe d'assistant socio-éducatif pour la spécialité « assistant de service social » organisé par le centre de gestion de la Moselle

NOR : INTB1801067A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle en date du 4 janvier 2018, un concours externe sur titres pour l'accès au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs est ouvert au titre de l'année 2018 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle, pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés de l'Interrégion Est.

L'épreuve orale unique d'admission se déroulera au cours du quatrième trimestre 2018 en Moselle.

Les dates et les lieux d'organisation de l'épreuve d'admission feront l'objet d'un arrêté complémentaire ultérieur.

Les inscriptions seront possibles du 13 mars 2018 au 11 avril 2018 exclusivement par préinscription sur le site internet www.cdg57.fr.

Il appartient au candidat de compléter le formulaire en ligne, d'imprimer le document généré à l'issue de la préinscription, de le signer et de le retourner accompagné des pièces justificatives uniquement au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50229, 57952 Montigny-lès-Metz Cedex. Les copies d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées.

La date limite de dépôt ou d'expédition des dossiers par les candidats est fixée au 19 avril 2018, le cachet de la poste faisant foi.

Dans l'hypothèse où le candidat n'a pas accès à Internet, un ordinateur et une imprimante seront mis à sa disposition au centre de gestion de la Moselle pour qu'il procède à sa préinscription et à l'impression de son dossier d'inscription.

Toute reproduction, modification, photocopie ou copie manuscrite, de tout ou partie du dossier d'inscription sera considérée comme non conforme et rejetée.

L'inscription ne sera validée qu'à réception par le centre de gestion de la Moselle pendant la période de dépôt, du dossier de candidature imprimé à l'issue de la préinscription, complété, signé et comportant les pièces demandées.

Tout dossier arrivé après la date de clôture des inscriptions du fait d'un affranchissement insuffisant ne pourra être accepté.

Tout dossier incomplet ou incorrectement rempli ne pourra être pris en considération.

Le nombre de postes ouverts au concours s'élève à 20 uniquement pour la spécialité « assistant de service social ».

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande écrite adressée au président du centre de gestion de la Moselle, et sur le site internet : www.cdg57.fr.